



**La garde d'enfants devient un enjeu majeur pour les entreprises et les Pouvoirs publics, notamment pour les collectivités locales...**

Cette importance croissante tient à toutes sortes de facteurs, comme les mutations du travail (dans ses formes, ses rythmes, ses modes d'organisation), les changements socioculturels (cf. les impacts de la monoparentalité ou des recompositions familiales sur la vie professionnelle et sociale) ou les évolutions que connaît l'organisation de la vie au niveau des territoires (en référence notamment à des préoccupations de cohésion sociale ou de services à la personne).

La crèche, qui a été une innovation sociale majeure et qui reste aujourd'hui encore le mode de garde de référence dont les bienfaits ne sont plus à démontrer, est parfaitement adaptée aux situations "non atypiques" : journées de travail régulières, horaires standard, etc. Elle n'a pas vocation à répondre aux situations atypiques... or celles-ci se développent fortement avec la différenciation du travail. De même pour les autres modes de garde classiques - dès lors qu'il y a par exemple un degré d'irrégularité ou d'imprévisibilité dans l'activité des parents. Ces difficultés sont accrues lorsque cette activité empiète sur la nuit, période où la place d'un enfant est dans son lit plutôt qu'en transit vers un lieu de garde. Sans compter que ces modes d'accueil ne s'adressent qu'aux enfants non scolarisés, alors que le besoin existe jusqu'à l'adolescence...

**Pour les entreprises**, l'importance de la question est évidente quand, faute de réponse satisfaisante à ce besoin de garde, il faut faire face à des problèmes comme l'absentéisme ou à des situations comme la moindre disponibilité au travail d'un parent soucieux du sort de son enfant. Et il ne s'agit là que de la partie la plus immédiatement visible d'un ensemble de préoccupations, liées par exemple à l'employabilité, dont les évolutions démographiques ne feront qu'accroître la gravité dans les prochaines années.

**Pour les collectivités publiques**, ces préoccupations sont d'autant plus sensibles qu'elles ne se limitent pas à la relation entre vie familiale et vie professionnelle, mais affectent aussi bien les diverses composantes de la vie sociale. De plus, on sait que les mutations sociales et culturelles dont il est question relèvent de tendances lourdes qui n'ont pas encore donné toute leur mesure et face auxquelles un considérable effort d'innovation sociale devra être consenti. Dans un premier temps, certains ont pu avoir la tentation de s'orienter vers des solutions "simples" comme l'ouverture jour et nuit des lieux d'accueil - mais il est vite apparu que, outre leur coût prohibitif tant dans l'absolu qu'en regard du service rendu, de telles solutions ne répondaient pas vraiment aux besoins : les enfants ont à subir des transferts nocturnes, parfois sur de longues distances ; les écoliers ne sont pas concernés ; la "disponibilité mentale au travail" des parents reste affectée par les inconforts et aléas de telles formules ; etc.

**Entreprises et collectivités** se trouvent par ailleurs associées dans de nouvelles formes de gouvernance, par exemple autour de préoccupations comme la dynamisation des territoires. La question des modes de garde est à ce titre comparable à celle des transports collectifs, à l'articulation de la conception traditionnelle du service public et d'une nouvelle approche des services à la personne.

**Pour tout un ensemble de raisons, un "dialogue à trois" s'impose donc désormais entre familles, entreprises et institutions**, dans un jeu collectif qui ne peut plus se limiter à une juxtaposition de relations deux à deux (collectivité-famille, employeur-employé, etc.). Les exigences de cohésion sociale rencontrent ici celles de performance économique des territoires, avec pour élément fédérateur et catalyseur une impulsion politique.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la solution innovante développée dans le programme GEPETTO, reconnue par la CNAF sous l'appellation "accueil en relais". En effet, ce Programme d'Initiative Communautaire Equal expérimente sur 8 territoires en France, une nouvelle réponse à l'accueil des enfants, complémentaire de l'offre existante, tôt le matin, tard le soir, le week-end et les jours fériés, au domicile de parents travaillant sur des horaires décalés et ce pour des enfants entre 0 et 13ans. Pour financer ces expérimentations, des financements publics ont été mobilisés sur chaque territoire : CAF, Collectivités territoriales, DDTE... Des fonds privés commencent à se manifester sous forme de contributions d'entreprises. Le ou les parents (60% de familles utilisatrices sont monoparentales) règlent cette intervention en fonction de leurs revenus.

Qu'il s'agisse de promouvoir l'égalité des chances (personnes et territoires), de favoriser l'égalité professionnelle, de stimuler l'emploi ou de libérer la création économique, notamment par la dynamisation du marché des services aux particuliers, l'approche expérimentée par GEPETTO est au cœur des préoccupations du Plan de cohésion sociale ainsi que de la Conférence de la famille, qu'elle aborde sous un angle original, pragmatique et innovateur, particulièrement adapté aux nouvelles réalités économiques et sociales.